

Montréal, le 28 mai 2012

Office de la Consultation publique de Montréal
Projet : Revalorisation du site des anciens
Garages du MTQ

Objet : *Mémoire*

Monsieur,

La présente nous permet de faire valoir notre opinion par rapport au projet de construction immobilière Musto. Suite à la présentation du projet à l'Office de consultation publique de Montréal, nous jugeons que la proposition est inacceptable. En choisissant de s'acheter une propriété dans le quartier Ahuntsic Ouest, nous recherchions un environnement urbain résidentiel qui se démarquait par une uniformité au niveau de la hauteur des habitations (majoritairement 2 étages) et la présence abondante d'arbres et de verdure.

Nous habitons actuellement sur la rue Tanguay, entre les rues Dazé et Henri-Bourrassa. Par la construction de ces multiples immeubles, notre environnement sera complètement défiguré. La hauteur des immeubles à étages, ne respecte pas le paysage que l'on retrouve dans Ahuntsic Ouest du côté est de la voie ferrée et ne respecte pas davantage la hauteur des maisons et des immeubles qui sont situés à l'ouest de la voie ferrée et à l'est de la rue l'Acadie.

De plus, la réalisation de ce projet selon la proposition présentée met en péril le développement futur, advenant le cas où les terrains appartenant au gouvernement fédéral deviendraient disponibles pour un développement immobilier. Le projet actuel donnerait le ton au futur projet, nous pouvons immédiatement imaginer un quadrilatère d'immeubles qui ressemblera à un champignon géant au milieu d'une prairie.

Afin de réaliser un projet qui respectera notre environnement, nous demandons que les bâtiments qui longent la rue Tanguay se limitent à une hauteur de 2 étages. La hauteur des immeubles pourra être progressive jusqu'à la voie ferrée, en prenant soin de respecter la hauteur maximale que nous retrouvons sur Henri-Bourrassa, c'est-à-dire 6 étages. Une zone tampon de 75 mètres est demandée entre la rue privée réservée aux institutions carcérales et la construction des nouveaux immeubles. La plantation d'arbres et de conifères devra également être conservée afin de servir d'écran et de respecter l'environnement d'Ahuntsic Ouest qui se compose de rues bordées par des arbres.

Nous ne pouvons imaginer que les élus de l'arrondissement aient pu considérer que le projet de ce promoteur était acceptable pour une présentation à la population. Nous ne pouvons croire que les élus de l'arrondissement considèrent qu'un développement immobilier caractérisé par

une telle hauteur et une telle densité puisse être jugé acceptable dans un quartier où on ne retrouve pas ces caractéristiques.

Nous demandons à l'Office de la consultation privée de Montréal de tenir compte de notre opinion dans ses recommandations, afin que le promoteur et les élus municipaux puissent nous présenter un projet modifié qui respecte davantage le tissu urbain de notre quartier.

Jean-François Benoit

Sylvie Nardone